

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS**  
**SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025**

Séance n°1 du 12 février 2025

Délibération n°DEL2025021201

Objet : débat d'orientations  
budgétaires.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 18  
Nombre d'excusés : 10  
Nombre d'absents : 12

Le quorum n'ayant pas été atteint le 5 février 2025 à la salle des fêtes de Condac, les membres du comité syndical du PETR du Pays Ruffécois ont été de nouveau légalement convoqués le 6 février 2025 et se sont réunis à Saint-Groux à la Maison du Braconnier le 12 février 2025 à 18h00 sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents :** Mme BAUDRILLART Agnès – M. BEAU Jacques - M. DANÈDE Laurent – Mme LAMAZIÈRE Véronique - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

**Etaient excusés :** M. COMBAUD Alain - M. CROIZARD Christian – Mme GUILLAUMIN - PRADIGNAC Nathalie - Mme MARCELIN Céline - Mme ROUX Emilie – Mme SEMON Laura.

**Etaient absents :** Mme BERNARD Marie-Dominique – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme FOURÉ Brigitte – M. GUYON Jean-Guy - M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents :** Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry - M. DUPUIS José – M. MARTIN James – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole - M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Claudy – M. THOMAS Jean-Claude.

**Etaient excusés :** Mme ASHBOLT Louisa - M. BŒUF Pascal – M. GEOFFROY Fabrice - VIEYRES-TEILLET Huguette.

**Etaient absents :** Mme BASTIER Nina - Mme GUILLONNEAU Séverine – M. JOBIT Jean-François – M. MICHAUD Arnaud – M. POUX Pierre – M. THOMAS Hubert.

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Première étape du cycle budgétaire annuel qui doit permettre, conformément à l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique du territoire.

Le contenu du document comprend :

- Les opérations détaillées qui vont être réalisées en 2025 ainsi que les projets à venir
- Le détail sur l'ingénierie en 2025 et les ressources
- Des informations sur la structure et le personnel
- L'évolution des dépenses et des recettes sur les opérations générales de la structure et sur la rémunération du personnel.

En conséquence, le Président propose d'approuver les orientations présentées.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 106 de la loi NOTRE du 7 août 2015 ;
- Vu le document présenté au débat qui s'est tenu lors de cette séance ;

**AR Prefecture**

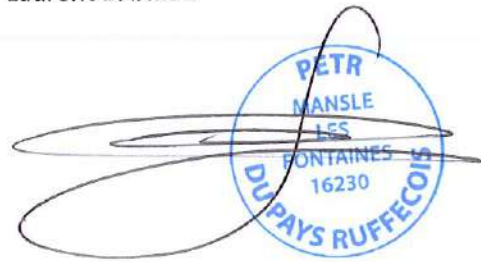
016-200050094-20250212-DEL2025021201-DE  
Reçu le 25/02/2025

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires ;
- **AUTORISE** le Président à préparer le budget primitif 2025 selon les orientations ainsi définies.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification